

Toulouse, le 30 juin 2005

# LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



## LETTRE DES AMIS n° 213

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE  
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72  
Site internet de l'association : www.2a31.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70  
Fax : 05.34.31.19.71  
Site internet : www.archives.cg31.fr  
E-mail : archives@cg31.fr

### SOMMAIRE

Editorial	1
Félicitations	2
Appel à un informaticien compétent dans la gestion de notre site internet	2
Cours de paléographie	2
Informations-expositions-conférences d'associations amies	2
Lien avec les mairies adhérentes	3
Avis de recherche	3
Vient de paraître	4
Travaux de nos adhérents	4
Nouveaux membres	15
Paléographie	15
Chronique des Archives départementales	16

### ÉDITORIAL

Chers Amis,

Nous remercions Patrick Cabanel de nous avoir consacré une soirée pour nous aider à mieux comprendre la loi de 1905 et son actualité ; nous étions peu nombreux, mais l'ambiance chaleureuse de la soirée a compensé ce déficit.

Cette lettre de juin clôture l'année 2004-2005. Le bilan vous sera présenté à l'assemblée générale du mois d'octobre et vous en jugerez.

Nous avons essayé, par l'ouverture de notre association aux communes, de relancer l'intérêt pour les archives et le souci de leur conservation.

La remise du « Prix Défense Patrimoine-Archives » au SIVOM de Saint-Lys a été un temps fort de nos activités. Un cordial merci à Isabelle Caubet, organisatrice de cette journée, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont accueillis et qui ont partagé avec nous l'histoire de leur patrimoine.

A tous je souhaite de bonnes et enrichissantes vacances.

Geneviève Moulin-Fossey

# **ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION**

## **FÉLICITATIONS**

Mme Bernadette Suau, conservateur général honoraire du patrimoine, a reçu à Paris, le jeudi 19 mai 2005, les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite par Mme Martine de Boisdeffre, conseiller d'État, directrice des Archives de France.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

## **AUX INFORMATIENS CONFIRMÉS ET DISPONIBLES**

Le Bureau de l'Association **lance un appel** pressant aux informaticiens passionnés qui auraient un peu de temps à consacrer à la gestion de son site internet...

## **COURS DE PALÉOGRAPHIE**

Voici les cours qui clôturent le cycle 2004/2005 :

1) Aux Archives départementales par Mme Sophie Malavieille (XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle) :

De 17 h 30 à 19 h, le mardi 21 juin 2005.

A l'antenne de Saint-Gaudens, par M. Jean Le Pottier de 14 h à 16 h, le mercredi 22 juin 2005.

2) Aux Archives municipales par M. François Bordes (XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle) :

De 14 h à 15 h pour les débutants et de 15 h à 16 h pour les confirmés, le jeudi 16 juin 2005.

## **INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'ASSOCIATIONS AMIES**

Musée Saint-Raymond :

*Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :*

- jeudi 23 juin 2005 à 17 h 30 : « Le portrait romain, d'Auguste à Néron » par Jean-Charles Balty, professeur émérite de l'université de Paris-IV Sorbonne.

*Au Musée à partir du 18 juin 2005 :*

Venez admirer la nouvelle exposition « Portraits du premier siècle de l'Empire romain ».

L'Association des Dentellières du Sud-Ouest organise à l'Espace Bonnefoy 4 rue du Faubourg Bonnefoy, du 5 au 25 septembre 2005, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, une exposition qui sera également accessible aux déficients visuels et non-voyants (possibilité de toucher).

Une visite guidée pour les Amis des Archives et leurs connaissances est proposée le samedi 10 septembre à 10 h ou le lundi 19 septembre à 14 h 30 par Geneviève Moulin-Fossey.

N'oubliez pas de réserver sur vos agendas les journées nationales du patrimoine les 17 et 18 septembre 2005.

## LIEN AVEC LES MAIRIES ADHÉRENTES

Voici deux relevés qui avaient été effectués dans les registres paroissiaux par M. Gilbert Floutard il y a presque 20 ans, concernant le village de BRAX ; le curé narre deux évènements :

- « Le 24 may 1750, dimanche de la Sainte Trinité, après dix heures du soir, il y eut un tremblement de terre fort sensible dont je m'apperçus (sic), quoique couché dans mon lit depuis demie heure, par le bruit que firent les tringles du lit. Le tremblement avait été précédé d'un grand orage de pluye qui tomba après vêpres : mais le tems était fort calme à dix heures. »

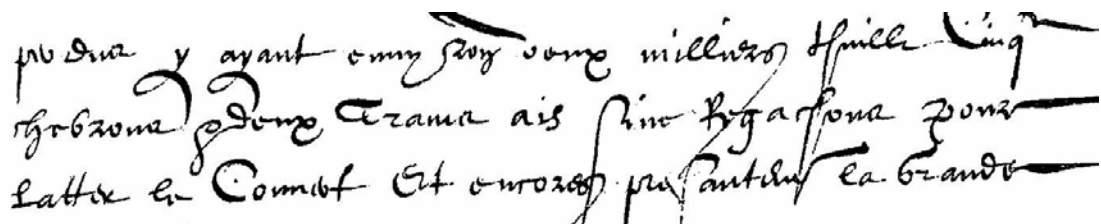
- Le 21 juin 1755 : « A six heures du soir, la foudre tomba sur notre clocher sans l'endommager, passa par le trou de la corde de la cloche moyenne, entra entre la chemise et le bras gauche de Joseph Nogaret qui tenait ladite corde à la tribune, coula le long du corps jusqu'au pied gauche, brulla la chair sans bruller la chemise, brulla un peu la guêtre du pied gauche et fit une playe entre les deux doigts du pied, descendit au tambour devant la porte de l'église et ne blessa que fort légèrement le petit Roger Mouchon parmi plusieurs enfans qui y étoient. Ledit Joseph Nogaret n'a pas été blessé mortellement. M. de Polastron qui, depuis une demie heure sonnoit à branle la grande cloche, n'eut aucun mal. J'avois fini la procession et prières et disois mes vêpres dans le sanctuaire.

C'est un avertissement qu'il faut cesser de sonner les cloches à branle tant que l'orage est perpendiculaire sur le clocher et que les curés ne doivent pas s'avancer à la porte de l'église pendant l'orage. »

## AVIS DE RECHERCHE

### • AVIS DE RECHERCHE n° 240 :

Dans le texte (1 G 641 bis) étudié pendant le cours de paléographie de Mme Sophie Malavieille du 17 mai, personne n'a pu trouver la signification d'une suite de quatre mots. Nous reproduisons ci-après les lignes du texte concerné avec la transcription proposée de ce passage.



pro d'ua y ayant envyron deux milliers de paille cinq  
chevrons de bois de laquelle et thuille seroient entierement] perdus, y ayant envyron deux milliers  
latter le Couvert Et encores presantem la grande

[seroit tombée par terre une gualerye basse de longueur de dix cannes, largeur de vingt pams, le bois de laquelle et thuille seroient entierement] perdus, y ayant envyron deux milliers thuille, cinq(uan)te chevrons (et) deux **trams ais sive regachons** pour latter le couvert, et encores presantem(ent) la grande [grange...]

trams ais sive regachons : on pourrait paléographiquement lire également : travis (ou tranis) ais sine regachous.

Si certains de nos Amis ont des propositions à nous faire pour expliquer ces quatre mots, elles seront les bienvenues.

### • AVIS DE RECHERCHE n° 241 :

Voici le courrier que nous a adressé un de nos Amis, suite à notre visite dans la commune, au sujet de l'origine du nom de Saint-Lys à la place de Saint-Julien (allusion à une contraction assez curieuse du mot Julien). :

« Tout d'abord, on sait que lys est l'ancienne forme de lis (comme roy est devenu roi). Ceci dit, il ne faut pas oublier que l'on parlait en occitan et qu'il a fallu traduire par la suite San July. La phonétique aidant aussi bien que l'oreille monarchique, on a pu aboutir à San Lys.

Mais l'argument qui me paraît le plus plausible est le suivant :

St Julien a été martyrisé et a subi sans doute la marque au fer rouge en forme de fleur de lys que l'on appliquait sur l'épaule des condamnés. Si les fresques ou effigies permettaient de déceler cette trace sur l'épaule, le doute serait levé.

St Lys viendrait donc de cette torture infligée à Julien de Brioude (Haute-Loire) ; c'était à l'origine un soldat romain. Plus de 300 églises portent son nom. On pourrait donc effectuer des recherches pour voir si on peut trouver cette marque de torture sur des représentations picturales ou autres du saint.

Par ailleurs, Grégoire de Tours a écrit un recueil des miracles de St Julien. Peut-être son ouvrage renferme-t-il des détails sur le martyre de ce saint. Il y a là matière à avis de recherche pour nos amis perspicaces de l'Association. »

### **VIENT DE PARAÎTRE**

1. Revue **Midi-Pyrénées Patrimoine** n° 2 avril à juin 2005.
2. **Hugues de Loubens de Verdalle, cardinal et grand Maître de l'Ordre de Malte** par Alain Blondy (Broché, 207 p., 30 € franco. Ed. Bouchène, 115 rue Danielle Casanova 93200 Saint-Denis ; tél : 01 48 20 93 75).  
Né au château de Loubens le 13 avril 1531, devenu page du grand Maître, puis receveur général du grand prieuré de Toulouse en 1563, grand Maître de l'Ordre le 12 janvier 1582 et cardinal le 8 décembre 1587, il est décédé à Malte le 4 mai 1595.

### **TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS**

**1) Madame Marie-Louise GUILLAUMIN nous a fait parvenir le texte suivant au sujet du collège de Saint-Gaudens :**

#### **Le collège Leclerc : passé et présent**

Le collège Leclerc peut être fier ! Il plonge ses racines dans le passé lointain de la ville, au temps où elle était, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un important centre de vie religieuse, couverte de couvents nés autour de la collégiale et de son chapitre.

L'ensemble s'étend aujourd'hui sur 2 500 m<sup>2</sup> et se décompose en plusieurs bâtiments, les deux principaux bordant en parallèle la cour d'honneur.

La façade sur l'avenue du général Leclerc, de style néo-classique de couleur ocre, est équilibrée et harmonieuse. Elle se développe sur deux niveaux, percée de hautes fenêtres en plein cintre, enrichies de voussures au rez-dechaussée, légèrement elliptiques dans la partie supérieure au premier étage.

Le bâtiment nord se termine à chaque extrémité par deux ailes plus élevées, marquées par un puissant arc en plein cintre également, reposant sur des colonnes à chapiteaux doriques, coiffées d'un fronton triangulaire orné d'une bordure à redents. Côté est, cet arc encadre une

porte d'inspiration classique, donnant accès à l'ancienne chapelle désaffectée ; côté ouest, il abrite deux fenêtres de même style que celles de la façade.

Au milieu de celle-ci, le porche d'entrée en berceau est surmonté, au faîte du toit médian, d'un petit fronton circulaire où se loge une pendule. Il conduit à la cour d'honneur, bordée sur les deux côtés principaux d'une galerie de circulation à arcades romanes. Au fond, le bâtiment sud, à deux étages, dont la façade regarde vers les Pyrénées, s'ouvre sur la cour de récréation par un couloir que prolonge un large perron. Il est flanqué aux deux angles par deux tours rectangulaires de trois ou cinq niveaux, qui font saillie. Des constructions perpendiculaires s'allongent de chaque côté, est et ouest, de la cour.

De l'avenue du général Leclerc et de la cour d'honneur, l'édifice offre l'aspect d'un lycée napoléonien, avec ses lignes régulières, ses éléments équilibrés. De la cour de récréation, il revêt un peu l'apparence d'une grande bâtisse religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les origines de l'ensemble remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, mais le bâtiment initial a été maintes fois transformé, remanié, agrandi.

En 1668, l'évêque Gilbert de Choiseul (1649-1670) conçut le projet de construction d'un séminaire hors des remparts de la ville, et acheta un terrain aux abords de la porte de Toulouse. Les travaux se prolongèrent pendant quarante-quatre ans, souvent interrompus ou modifiés. Deux autres prélats se succédèrent avant leur achèvement.

Enfin, en 1712, Monseigneur Olivier de Lubières du Bouchet put ouvrir l'établissement, après autorisation du roi Louis XIV. Il compta d'abord trente-deux élèves.

En 1786, le bâtiment fut allongé, côté ouest, par une extension qui servit de résidence au dernier évêque du Comminges, Charles-Antoine d'Osmont (1785-1790). Ses prédécesseurs résidaient jusqu'alors l'été à Saint-Bertrand, l'hiver à Alan, où ils trouvaient des températures plus clémentes. Le prélat d'Osmont choisit de s'installer à demeure dans ces nouveaux logements pour être plus au centre de son diocèse.

Survint la Révolution. L'évêché fut supprimé. Charles-Antoine d'Osmont dut quitter la région et émigra en Espagne en 1791. Les biens du Clergé devinrent biens nationaux sous la Constitution, par effet de la mesure prise le 2 novembre 1789. Le séminaire servit alors de gendarmerie, et sans doute de prison d'Etat pour les contre-révolutionnaires, les Feuillants, les Girondins, les suspects... Puis il fut acheté par la ville à l'Etat.

En 1800 (an VIII), sous le Consulat, l'ancienne résidence épiscopale devint sous-préfecture. Elle fut mise à la disposition du premier sous-préfet placé à la tête de l'arrondissement par l'arrêté du 8 prairial an VIII. Jean-Pierre Roger, né à L'Isle-en-Dodon, ancien Constituant et président de l'assemblée municipale de Saint-Gaudens, représentant du pouvoir central nommé en remplacement du comité élu, s'installa à l'évêché auquel fut ajouté, le 28 messidor suivant, une partie du séminaire. Sous l'Empire, un décret du 27 juillet 1808 confirma la propriété officielle de l'évêché et de ses dépendances à la sous-préfecture. Armand Marrast écrivit plus tard: « On refit une sorte de porte cochère pour que le lieu connu sous le nom de l'évêché put s'élever à la hauteur d'un hôtel de la sous-préfecture ».

Restait le séminaire... Son sort s'était réglé en 1806. Un décret du 27 juin (27 prairial) pris par Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, signé par lui-même et par le chimiste Fourcroy, directeur de l'Instruction Publique, concéda le bâtiment à la commune de Saint-Gaudens pour usage d'école secondaire établi dans son enceinte. Le maire de l'époque, Abadie,

en reçut copie. Ce fut l'acte de naissance du collège communal. Il était dirigé par le sieur Rouquière.

Bientôt, des problèmes de voisinage se posèrent avec le sous-préfet. François Charrier, qui succéda en 1810 à Jean-Pierre Roger, demanda au préfet la construction d'un mur de séparation des deux propriétés. Le préfet, à son tour, s'adressa à Jean-Pierre Bachasson de Montalevet, ministre de l'Intérieur (1809-1814) pour obtenir des crédits. Il expliqua : « Il faut un mur car le sous-préfet doit être libre et clos dans sa maison ». Il ajouta : « Les arbres et les plantes du jardin du sous-préfet ne doivent pas être exposés aux ravages d'une foule d'enfants toujours prêts à se livrer à l'effervescence et aux espiègleries naturelles à leur âge ». Il n'y aurait rien de nouveau sous le soleil !... Enfin, un autre argument particulièrement décisif fut avancé : « Le collège, dit le préfet, est devenu un collège nombreux et qui a du succès ». Satisfaction fut donnée au sous-préfet, un mur élevé en plan incliné vers le sud, par arrêté préfectoral du 14 mai 1811. En même temps, les ouvertures pratiquées au rez-de-chaussée du collège et donnant dans la cour furent obstruées tandis qu'un unique passage abrité fut réservé entre les collège et sous-préfecture pour usage du puits commun qui se trouvait côté sous-préfecture.

Succès du collège, sans nul doute ! Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'effectif se montait à deux cents élèves, internes et externes. Pour donner plus d'éclat à cet établissement en croissance, la cour d'honneur fut dotée d'une colonnade au nord.

À partir de 1884, le collège bénéficia de l'impulsion donnée par le maire Jean Bepmale, radical-socialiste, qui exerça sa fonction pendant trente-sept ans (1884-1921) et se passionna pour le développement de l'enseignement dans sa ville, à tous les niveaux. Ancien élève de l'établissement, avocat, il fut également député de la Haute-Garonne élu en 1890, 1902 et 1906, puis sénateur en 1907. En 1886, il poursuivit la restauration de l'immeuble, entreprise sept ans avant, mais qui n'avait jamais été terminée. Après approbation des devis par le conseil municipal, il se rendit à Paris auprès du ministre de l'Instruction Publique qui accorda une subvention de vingt mille francs à la ville, pour une dépense totale de quarante cinq mille cinq cents francs. Ainsi, il put être procédé à un aménagement harmonieux du collège, avec restauration de l'aile gauche, de la cour, et agrandissement des préaux. En 1887, le conseil municipal vota la mise en régie de l'établissement, et la création de nouveaux dortoirs, les salles existantes ne pouvant loger que cent pensionnaires alors que leur nombre passait à cent vingt. Une subvention de l'Etat de quatre mille deux cents francs couvrit la moitié de la dépense. Le maire fit imprimer une brochure - initiative moderniste - qui faisait connaître les enseignements donnés au collège, l'organisation de la vie pédagogique, de l'internat, et les règles de la discipline. Mais les dépenses supportées par les finances communales se révélaient très lourdes. Le maire qui, en tant que député, était entré à la commission du budget, attira, en 1903, l'attention sur le déficit des comptes de l'établissement apparu en 1900, 1901, 1902. Il obtint la renégociation du traité renouvelé avec l'Etat tous les dix ans, et une augmentation sensible de la subvention accordée. En contre-partie, il accepta la transformation des trois chaires de 2<sup>e</sup> ordre, déjà occupées par des maîtres licenciés : Azémar, Belaygue et Pujos, en chaires de 1<sup>er</sup> ordre.

Enfin, en 1909, Jean Bepmale, poursuivant son oeuvre scolaire, eut l'idée de faire profiter le collège de la loi Goblet, grande loi organique de 1886, comme il l'avait fait dès cette date pour la création d'une école primaire supérieure de jeunes filles à Saint-Gaudens. Il fit approuver le projet d'établir une école primaire supérieure des garçons qui serait annexée au collège, en mars 1909. Puis il reprit son bâton de pèlerin pour aller le présenter à Paris, avec l'appui de l'inspecteur primaire. Moins de huit mois après, tout était réglé, le vote intervenu au

conseil municipal, à l'unanimité, le 18 août, les travaux exécutés, la dépense couverte (47 182 Francs au total) par moitié par l'Etat. À la rentrée 1909, la toute neuve aile droite du bâtiment abrita la nouvelle EPS qui ouvrit ses portes pour une soixantaine d'élèves avec trois maîtres, et un quatrième prévu pour novembre. En 1910, l'effectif était de quatre-vingts élèves, de quatre-vingt-douze en 1912. Celui du collège était passé de cent soixante-quatre en 1892 à deux cent quatre-vingt-seize (cent vingt-six externes, cent soixante-dix internes) vingt ans après. L'EPS, où l'enseignement était gratuit, attirait les jeunes de famille modeste, souvent d'agriculteurs, qui, après « le certificat », poursuivaient leurs études pour devenir petits ou moyens fonctionnaires, instituteurs, percepteurs, postiers par exemple, ou cadres « inférieurs » de l'industrie et du commerce.

Pendant la première guerre mondiale, le collège fut converti en hôpital militaire auxiliaire (n° 6) pour les blessés.

Entre les deux guerres, le collège ne cesse de se développer : quatre cents élèves en 1938 ; les classes supérieures (2<sup>e</sup> degré) étaient déjà mixtes. En 1930, l'enseignement secondaire était devenu gratuit, les frais d'études n'étaient plus payants, par étapes progressives.

À cette date, la fée électricité pénétra au collège : le conseil municipal approuva le traité d'installation de l'éclairage électrique passé avec une société bordelaise. Plus tard, le chauffage central fut mis en place. 1930 fut aussi l'année où plusieurs anciens élèves du collège et de l'EPS prirent l'initiative de créer une « amicale ». Un appel fut diffusé et reçut de nombreuses réponses (200). La cotisation fut fixée à dix francs par personne. La réunion constitutive eut lieu le 28 décembre 1930 au collège à 10 h 30. Les adhésions étaient reçues par monsieur Vidailhet, avenue de Toulouse. La première assemblée générale se tint le 18 janvier 1931, dans le parloir du collège, suivie d'un grand banquet qui réunit 90 convives à l'Hôtel Ferrière en septembre. Romuald Joubé, acteur de cinéma et de théâtre à Paris, ancien élève du collège, familier de Saint-Gaudens, était présent à la table d'honneur, aux côtés de ses amis Eugène Azémar et Jules Picot, professeurs au collège, fondateurs du syndicat d'initiative, et du circuit du Comminges pour Azémar, anciens élèves eux aussi. Ils entouraient le président Abor, le sénateur Duchein, M. Reygesse, professeur à Alger, M. Pradère, inspecteur d'académie. Romuald Joubé - le « magicien du Comminges » comme le nomma E. Azémar ne fut-il pas lui-même appelé « l'apôtre du Comminges » ? - réserva à l'assemblée la primeur du prologue de « Bertrand de Comminges », pièce en vers de Jean Suberville, poète né à Saint-Médard, qu'il allait bientôt jouer avec d'autres grands artistes au théâtre de la nature, côte de la Garenne. De sa voix superbe, il déclama aussi des vers d'Edmond Rostand dédiés aux Pyrénées.

1946, grande date : le collège mixte est élevé au rang de lycée d'Etat, devenant l'un des plus importants de la Haute-Garonne.

Dans les années soixante, le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, intervenu en janvier 1959, l'attribution de bourses, le renom de l'établissement firent affluer les élèves dont le nombre s'élevait à deux mille en 1966. Le lycée éclata alors en plusieurs unités pédagogiques sous l'autorité du proviseur, ancien principal, M. Couret, pyrénéen d'origine et de coeur.

En 1971, le nouveau lycée, appelé lycée de Bagatelle, un lieu-dit, ouvrit ses portes. Le collège fut transformé en CES avec externat et demi-pension, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> sous forme d'annexe du collège Didier Daurat.

Il devint autonome en 1977 et prit alors le nom de « collège Leclerc », celui d'un des plus grands chefs militaires français de la seconde guerre mondiale, qui a fortement participé à la libération du territoire. Le collège bénéficia ensuite d'un vaste programme de travaux, commencés dès 1982, repris et accélérés en 1987 dans le cadre de la décentralisation qui a placé les collèges sous la tutelle des conseils généraux. L'entreprise de rénovation a représenté une enveloppe de plus de 9 millions de francs sur plusieurs années, qui a permis l'aménagement de l'aile ouest, puis du premier étage de l'aile est, de logements de fonction, la modernisation de la chaufferie et des cuisines, entre autres.

En 1989, le président du conseil général, Pierre Izard, vint visiter les lieux, en compagnie de M. Pierre Ortet, ex principal, ancien élève, député et conseiller général, sous la conduite de M. Gaston, principal à cette date. Une baguette magique avait transformé les locaux !

Le vieux collège, puis le lycée, qui lui a succédé dans les mêmes murs, ont été une pépinière d'hommes de qualité, d'hommes de talent, de gens consciencieux et capables. Le collège Leclerc et les autres établissements secondaires de la ville qui en sont issus suivent la même voie.

Sources:

- Document fourni par Monsieur Pierre Bergé, cadre à la sous-préfecture
- Archives privées (J. Bepmale)
- Antenne des Archives départementales de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens - BF 174 -1930 - 1931
- Documents fournis par Madame Andritsakis, principale du collège Leclerc

Consulté également :

- Guy-Pierre Souverville : « Il était une fois le bahut de Saint-Gaudens » (« Nébouzan »-Toulouse)

Nous remercions chaleureusement Mme Andritsakis et M. Bergé pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

**2) Monsieur Daniel RIGAUD nous a fait parvenir le texte suivant :**

**A)** Mon précédent article sur Pierre Goudouli et Marguerite de Navarre, publié dans la lettre n° 212, a piqué la sagacité de notre ami **M. Jean FAURE** qui nous a adressé les deux très intéressantes remarques que voici :

**a) Où était Marguerite le 6 janvier 1598 ?**

Pourquoi la publication, dans la « Lettre des Amis » n° 212, de cet acte notarié éveilla-t-elle notre curiosité et nous poussa vers la salle de lecture des ADHG ?

Peut-être parce qu'étant né à Castelnau-d'Aud, tout près du Présidial où se trouvaient jadis les archives du comté de Lauragais, nous eûmes aussi en mains l'inventaire de ces archives que Marguerite, devenue comtesse de Lauragais par substitution de sa mère Catherine, fit venir à Usson en Auvergne en 1604 !

Disons notre inquiétude lorsque nous fut apporté le minutier de Me Aymar Dujaric, un énorme volume de quelques 20 cm d'épaisseur ! Ce n'était plus un de ces registres ordinaires comportant une table nominale avec folio en regard. Des centaines d'actes s'y trouvaient



cousus et reliés en vrac, sans aucun ordre chronologique... Nous feuilletions longuement et patiemment (au début !) avant de trouver la perle, la perle des Valois en sa belle signature.

Avouons que la lecture nous fut alors bien facilitée par la très juste transcription réalisée par le paléographe appliqué qu'est notre ami Daniel Rigaud.

Aucun doute n'était permis concernant l'authenticité de la signature et la présence en personne de très haute princesse Marguerite.

Ce qui nous chagrina fut la forme et la présentation assez inhabituelle de l'acte, l'absence de signature du notaire et du lieu de la rédaction.

Nous avons affaire à un recueil hétéroclite de feuilles volantes dont les formats sont très variables. Ainsi, l'acte qui nous intéresse fut écrit, d'une très belle encre noire, sur les deux premières pages d'un feuillet double. Nous dûmes aussitôt constater que ce feuillet mesurant environ 33 cm de haut, il fallut bien en replier le bas pour le mettre au niveau des tranches du volume.

Comme la plupart des actes cy présentés, notre feuillet porte aussi encore les traces de plis : indice qui retint notre attention.

Certains actes portaient la mention « en notre botique » ou « dans la ville de Thle par devant nous », d'autres semblent avoir été rédigés à Castres.

Notons qu'en tant que « notaire royal », Me Dujaric pouvait recevoir des actes faits entre toutes sortes de personnes, en quelque lieu qu'elles aient leur domicile. L'envie nous venait de bousculer le proverbe latin et de dire : « Scripta...volant ! »

Quant à la nature de l'acte semblant être un simple renouvellement annuel, nécessitait-il la venue de la reine à Toulouse à cet effet ?

Tout ceci nous permettait d'être un tantinet dubitatif sur le fait de la présence de Marguerite à Toulouse le 6 janvier 1598.

Nous savons que l'on entrainait facilement à Usson où la reine de France était assignée et retranchée, mais si, comme l'écrit Branthôme, « son corps y était captif, son brave coeur ne l'était point et ne lui manqua point ».

La captive qui fit vite prisonnier son geôlier sortait-elle d'Usson ? Remarquons son attitude lorsqu'en 1599 elle doit comparaître devant un tribunal ecclésiastique habilité à annuler son mariage : elle refuse de comparaître. On s'incline et on délègue à Usson !

Ce n'est qu'en 1605, après 19 ans d'immobilité craintive, qu'elle quitte Usson où elle laisse, comme gardiens, ses suisses et son vieux maître d'hôtel, Jehan de Goutz, qui était témoin à l'acte du 6 janvier 1598.

Nous laisserons aux historiens le soin de conclure s'il faudrait mettre un terme à une légende tenace concernant la « recluse d'Usson » !

## **b) Pierre Goudelin chez les notaires**

Comme suite à l'article de Daniel Rigaud sur Pierre Goudelin paru dans la récente « Lettre des Amis » n° 212 et à l'interrogation qu'elle pose, nous pouvons apporter une réponse.

Dans la « Lettre des Amis » n° 160 du 4 janvier 1999, nous répondions déjà à une personne qui faisait une recherche sur le patronyme Goudouly. J'y évoquais les recherches faites auparavant par mon épouse et moi-même au dépôt d'archives qui nous permit de faire paraître, dans le bulletin « l'Auta » n° 624 de mars 1997, une étude sur les imprimeurs toulousains du « Ramelet Moundi » et plus particulièrement sur les éditions concurrentes de 1637 et de 1638.

Les études littéraires de l'oeuvre de Goudelin furent nombreuses et certes plus intéressantes que ce que l'on peut glaner de-ci de-là sur la vie d'un auteur.

Ainsi sur la vie de notre poète, on savait bien peu de choses.

Toutefois, je signalais en 1999 que « les chercheurs auraient intérêt à se reporter à l'oeuvre de référence sur la famille de Goudelin qui demeure toujours celle de l'abbé Lestrade parue en 1898 sous le titre *Pierre Goudelin, ses ancêtres, ses frères, ses amis* qui figure au fichier des ADHG », où on peut la consulter. Une étude que l'on doit qualifier aujourd'hui « d'incontournable » !

Pourtant l'abbé Lestrade, grand amateur d'archives, laissait encore un espoir aux chercheurs puisqu'il écrivait : « Nos recherches dans les archives des notaires ne nous ont pas fourni la totalité des contrats de cession auxquels il dut se résigner. Quelques uns de ceux que nous ignorons seront probablement découverts un jour. » (op. cit. p. 70).

Dans l'ouvrage de l'abbé Lestrade se trouvent les trois cartels qui composent l'héritage que le père du poète lègue à ses trois fils. On y relève aussi un certain nombre d'actes notariés passés par Pierre Goudelin tels que la vente de sa maison natale de la rue de la Treille en 1629, mais aussi l'acquisition qu'il fit trois mois plus tard, soit le 12 septembre 1629, de la métairie appelée « de Simonis » (op. cit. p. 68-69).

Voici donc la réponse à la question posée par notre ami Daniel Rigaud à la page 13 de la lettre n° 212, lui qui vient d'avoir la bonne fortune d'ajouter une « floreta » au bouquet des curieux moundins, en nous révélant un acte jusqu'ici inconnu, qui prouve qu'en 1639, soit dix ans après son acquisition, Goudelin possédait encore ledit bien. Le voeu formulé par l'abbé Lestrade, grâce aux curieux et aux infatigables fouilleurs d'archives, sera-t-il peu à peu exaucé ?

On a souvent répété que le poète mangea son bien après son revenu. Il est vrai qu'après 1640 ou 1642, ayant alors atteint la soixantaine, il dut tendre la main.

Pourtant, bien des actes passés entre 1627 et 1640 semblent nous indiquer qu'il fut en possession d'autres biens que ceux qui faisaient partie du cartel dont il hérita à la mort de son père. Ceci prouve assez que la recherche des documents pose souvent à l'historien bien plus de questions qu'elle ne réussit à donner de réponses aux dites questions.

- Qu'est-ce devenue la métairie de Simonis après 1639 ?
- Quand Goudelin s'est-il installé dans l'île de Thonis où, d'après l'acte de vente de son demi-uchau hérité de son père, il habitait le 1<sup>er</sup> mai 1632 ?
- Que faisait-il du « hault d'une maison » de la rue du Taur, au canton de « messieurs les Pénitens gris », qui lui fut baillé à louage le 8 janvier 1634 par l'imprimeur toulousain Pierre d'Estey<sup>1</sup> ?
- Et de qui tenait-il une maison et jardin dans la rue Negue Gousses à Toulouse (actuelle rue Rivalz) qu'il baillait à louage pour trois ans à un soldat de la famille du guet, le 17 mars 1636<sup>2</sup> ?

Tels sont certains actes que nous venons de découvrir et les questions correspondantes que nous posons à nos amis chercheurs, en espérant qu'elles auront réponse un jour.

**B)** Après les premières écoles dans les couvents vers le XII<sup>e</sup> siècle, où l'enseignement était assuré par des clercs réguliers, la scolarisation avait vraiment débuté dès le XVI<sup>e</sup> siècle, d'abord dans les villes, puis dans les paroisses rurales. Par conséquent sous l'ancien régime, même si cela n'était pas systématique, certaines communautés d'habitants organisaient une éducation primaire pour leurs enfants (ou au moins certains d'entre eux...) grâce à des « maîtres de la doctrine » ou « régents des écoles ». Choisis par les consuls avec l'avis des recteurs des paroisses, ces ancêtres de nos instituteurs devaient développer, certes les connaissances des enfants, mais aussi leur spiritualité et leur apprendre les bonnes moeurs de la religion – catholique – cela va de soi ; voilà pourquoi l'Église encouragea l'enseignement primaire qui lui

---

<sup>1</sup> ADHG 3E 558, Me Jean Barragachies, notaire de Toulouse.

<sup>2</sup> ADHG 3E 560, Me Jean Barragachies, notaire de Toulouse.

permettait de gérer un peu mieux les problèmes posés par le protestantisme et les superstitions de tous ordres.

Le programme consistait à apprendre l'alphabet, les syllabes, puis la lecture courante (surtout des textes liturgiques), des notions de grammaire et enfin l'arithmétique (toujours dans cet ordre-là). Les cours avaient souvent lieu dans l'église du village faute d'un local adapté, et les enfants étaient tous mélangés, sans tenir compte de leurs niveaux, le maître s'occupant de chaque élève l'un après l'autre.

J'avais déjà eu l'occasion de lire un contrat de « pacte d'école » daté du 4 août 1585, pour le village de Montgeard, dans les minutes de Me Simon Dagen<sup>3</sup>. Le maître des écoles en titre de Montgeard, Guillaume Poytereau, y prenait un auxilliaire, « maistre Vincens de Lagarde, escripvain natif de la ville d'Amyans en Picardie », jusqu'à la saint Jean-Baptiste prochaine (23 juin 1586), « aux gaiges de vingt-deux escuz d'or sol venant à soixante six livres tournois », pour « l'instruction, enseignement et érudition des enfans » en leur apprenant les « artz d'escripiture » et « à lire tant en français que latin ». L'origine géographique lointaine de ce « substitut du maistre des escolles » m'avait étonné, mais Paul Cayla<sup>4</sup> explique que la plupart de ces maîtres appartenaient à des diocèses étrangers à celui dans lequel ils venaient enseigner. Voici la transcription complète d'un autre de ces contrats, plus récent celui-là puisque daté de 1701, extrait des minutes<sup>5</sup> de Me Guillaume Brumas, notaire de Montgiscard :

#### « Bail d'escole

L'an mil sept cens un et le neufvième jour du mois d'aoust dans la ville de Montgiscard, avant midy, régnant Louis &r, devant moy notaire et thesmoins, ont esté constituez en leurs personnes maistre Pol Candé, procureur au parlement de Tholose et premier consul de cette ville, Jean Bonnefoy et Guillaume Durantou ausy consuls, ses collègues, lesquels en exécution de la délibération prinse en corps de la communauté le vingt et deuzième juin dernier et du pouvoir donné par icelle auxdits sieurs consuls de passer le présent [acte], de leur bon graid ont bailhé et bailhet par le présent acte à M<sup>re</sup> Jan Helie Esquirol, prêtre habitant dudit Montgiscard, icy présent, stipulant et acceptant, à servir les escoles de cette ville pendant un année qui a commencé le premier du courant, pandant laquelle ledit S<sup>r</sup> Esquirol apprendra la junesse à bien lire et escrire et les lettres à ceux qui en seront capables, apprendra la doctrine chrestiene aux enfans qui iront à ladite escole et leur fera sùccer le let de la vertu, et pour les soins qu'il prendra d'élever la junesse pendant ladite année, lesdits sieurs consuls ou leur collectur payeront audit S<sup>r</sup> Esquirol la somme de cent livres impozée par la communauté au profit du maistre d'escole, payable de trois en trois mois par advance, conformément à la délibération de l'impozition dernière, à quoy faire et pour faire valoir le présens contract, lesdits sieurs consuls ont obligé les biens de ladite communauté et ledit Esquirol les siens propres, qu'ils ont respectivement soumis aux rigeurs de justice. Présens : maistre Jean Lichague, prêtre, et le sieur Marc-Antoine Trébons, bourgeois de Montgiscard, sousignés avec lesdits sieurs Carde, Esquirol ; lesdits Bonnefoy, Durantou ont dit ne scavoir et moy. »

J'espère que vous aurez apprécié la saveur de l'allégorie « leur fera sucer le lait de la vertu » : un petit bijou comme on ne peut en trouver que dans des textes anciens !

---

<sup>3</sup> ADHG 3E 23154 f° 38-39.

<sup>4</sup> CAYLA (Paul), *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier, 1964, p. 262.

<sup>5</sup> ADHG 3E 34140 f° 4861 v°.

### 3) Monsieur Gilbert FLOUTARD nous a fait parvenir le texte suivant :

#### Il y a cent ans : l'inventaire des biens de l'église Saint-Jean-Baptiste de l'Union

Après neuf mois de difficiles débats, d'après discussions, d'affrontements mémorables, à la Chambre des députés et au Sénat, la loi de « Séparation des Églises et de l'État » est votée le 9 décembre 1905 et aussitôt promulguée<sup>6</sup> par le Président de la République, Emile Loubet.

La loi met fin au régime concordataire<sup>7</sup> de 1801. Elle garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes mais supprime, par contre, des budgets de l'état, des départements et des communes, toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Dans son article 3, la loi prévoit, en outre, l'inventaire descriptif et estimatif par des agents de l'administration des domaines, des biens mobiliers et immobiliers des églises paroissiales, en présence des prêtres desservants, des marguilliers<sup>8</sup> et du maire de la commune.

Le pape Pie X ayant condamné sans appel, le 11 février 1906, dans son encyclique « Vehementer nos », la loi de séparation, il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, si l'on assiste dans certaines paroisses, à toute une série d'incidents fâcheux qui viennent gravement perturber le bon déroulement des opérations d'inventaires : portes des églises fermées avec impossibilité de trouver la clef, absence de prêtres ou de marguilliers, accueil des intervenants chargés de procéder à l'inventaire par une foule de paroissiens menaçants, chantant des cantiques... Nombreux sont, aux Archives départementales de la Haute-Garonne, les comptes-rendus d'inventaires qui font état de ces incidents, relatés par la presse locale qui ne se prive pas de les exagérer<sup>9</sup>.

A l'Union, l'inventaire des biens de l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste est effectué le 3 mars 1906, à 1 h 30 de l'après-midi, sous la direction de Marignac, percepteur à Castelmaurou, désigné par le directeur des domaines du département, en présence de l'abbé Auguste Bacquiès, prêtre desservant, de Michel Montamat, marguillier, président du conseil de fabrique et de Joseph Paget, maire de la commune, accompagné pour la circonstance de Lagleyze, conseiller municipal et de Guillaume Dupont, garde-champêtre.

A peine la « commission » chargée de l'inventaire est-elle entrée dans l'église ouverte comme à l'ordinaire, qu'aussitôt, prenant la parole, l'abbé Auguste Bacquiès déclare solennellement au nom du conseil de fabrique qu'il n'y a rien dans l'église qui appartienne à l'état, au département ou à la commune et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'entreprendre un inventaire. Constatant l'intrusion intempestive de la « commission » dans l'église, obligé de céder à la force, il annonce qu'il restera passif pendant toute la durée des opérations et qu'il refusera avec le président des marguilliers de signer le procès-verbal d'inventaire. Il fait alors remarquer que l'église, ayant été bâtie par un « comité de paroissiens<sup>10</sup> », n'appartient pas à la commune.

Le maire, Joseph Paget, lui répond en lui faisant observer que cette allégation ne correspond pas à la réalité. L'église appartient à la commune depuis 1864, date à laquelle elle a

---

<sup>6</sup> La loi est promulguée le 11 décembre 1905. Elle paraît au Journal Officiel de la République française (37<sup>e</sup> année n° 336 p. 7205).

<sup>7</sup> Le Concordat, signé le 16 juillet 1801 par Napoléon Bonaparte, Premier Consul, et le pape Pie VII, met fin à une décennie d'affrontements entre l'État français et la Papauté, à l'époque de la Révolution. Aux termes du Concordat, le catholicisme n'est plus religion d'État mais religion de la grande majorité des Français. Le clergé reçoit un traitement de l'État pour compenser la perte des biens de l'Église vendus comme biens nationaux pendant la Révolution.

<sup>8</sup> Les marguilliers ou fabriciens sont les membres du « Conseil de fabrique » d'une paroisse chargés d'administrer les revenus temporels d'une église. La fabrique est l'institution qui gère tout ce qui appartient à une église paroissiale, notamment les fonds et revenus affectés à l'entretien de l'église (argenterie, luminaire, ornementation, etc.).

<sup>9</sup> ADHG, dossier 1V52.

<sup>10</sup> Au départ, l'église Saint-Jean-Baptiste de l'Union a été construite sans autorisation, à l'initiative d'un « comité composé de 8 paroissiens » dont les noms gravés sur une plaque de marbre figurent à l'intérieur de l'église.

été donnée à celle-ci par Jean-Marie Lasserre, aujourd'hui décédé, au nom du « comité de paroissiens » par acte notarié signé en bonne et due forme.

A court d'arguments, l'abbé Bacquiès lit alors une lettre préalablement rédigée dans laquelle il explique sa position et exige qu'elle soit annexée au procès-verbal d'inventaire, ce qui est sur-le-champ accepté<sup>11</sup>.

L'inventaire peut alors commencer. Après avoir décrit sommairement les deux bâtiments que constituent l'église et le presbytère et retrouvé sur le plan les deux parcelles sur lesquelles ont été construits les deux édifices, Marignac accompagné du maire, du curé, du président des marguilliers, du garde-champêtre et de Lagleyze, conseiller municipal, se dirige vers la sacristie où les portes des différentes armoires sont fermées avec les clefs dans les serrures. Le maire ayant ouvert toutes les portes, le percepteur de Castelmaurou note scrupuleusement, au fur et à mesure, les différents objets sacerdotaux qu'il découvre : les vêtements liturgiques (aubes, chasubles, chapes, étoles pastorales...) mais aussi les divers objets de culte (ciboires, calices, patènes, chandeliers, Saint-Sacrement...). Ignorant souvent le nom des objets inventoriés, Marignac est obligé de consulter sans cesse un aide-mémoire dans lequel ceux-ci sont répertoriés. Antoine Bacquiès, le prêtre, se garde bien de l'aider dans ses recherches. Il reste bouche cousue, semblant indifférent à tout ce qui se passe, mais en réalité il est indigné et furieux. Comme il hésite parfois sur les noms véritables de certains objets et surtout sur leur valeur marchande – n'oublions pas que chaque objet doit être non seulement désigné mais aussi évalué – le percepteur a pris la sage précaution d'écrire sur chaque page au crayon noir, se réservant d'établir plus tard, chez lui, le compte-rendu véritable, officiel, hors de la présence de la « commission » ce qui, aux yeux du prêtre, constitue en soi une violation flagrante du règlement.

Voyant cela, Lagleyze, conseiller municipal dont la présence n'est pas indispensable, se retire car il ne veut, dit-il, à aucun prix cautionner une opération contraire au règlement.

L'inventaire se poursuit méthodiquement. Après la sacristie, on pénètre dans la nef de l'église où chaque chapelle est visitée. Chaque objet découvert est soigneusement décrit et estimé. Au cours de la visite, rien n'est oublié, ni le choeur, ni les fonts baptismaux, ni la chaire... Les chaises et les bancs destinés aux fidèles sont soigneusement comptés.

Lorsque l'inventaire est terminé, qu'il n'existe plus d'objet à répertorier, le petit groupe, à l'instigation de Marignac, se dirige de nouveau vers la sacristie où se trouve une petite armoire fermée à trois serrures dans laquelle sont conservés des documents précieux. Il s'agit de titres de rentes établis par de généreux donateurs au profit de la fabrique de l'église représentant un revenu annuel global de 1250 F et d'un livret compte du Trésor avec un solde créditeur de 2908,39 F.

L'ensemble des titres ainsi que le livret de compte sont mis aussitôt sous sequestre en attendant que les autorités compétentes prennent une décision les concernant<sup>12</sup>.

Tout est maintenant fini, la « commission » se retire. Il est 4 h 30 de l'après-midi. Il ne reste plus désormais qu'à rédiger le compte rendu officiel de l'inventaire comportant la

---

<sup>11</sup> Contenu de la lettre annexée au procès-verbal d'inventaire : « Monsieur, Ayant les clés de l'église de l'Union, afin de mettre ma responsabilité à couvert, Messieurs les fabriciens étant occupés à leurs travaux, en leur nom et au mien, je déclare qu'il n'y a rien dans l'église qui appartient soit à l'État, soit au Département, soit à la Commune. Par conséquent, vous n'avez rien à voir ici. Votre intrusion dans l'église bâtie par un comité dont quelques membres vivent encore, est une violation de la propriété. Il n'y a pas de loi contre le droit. Obligés de céder à la force, nous n'entendons être en rien ni pour rien dans l'inventaire. Nous refusons d'en être les témoins instrumentaires et de rien signer, réservant tous les droits quelconques des fondateurs et de l'église. Je demande que ma déclaration soit annexée au procès-verbal d'inventaire.

Pour le Conseil de Fabrique, à l'Union, le 3 mars 1906. Signé : Auguste Bacquiès, curé. »

<sup>12</sup> Le 16 juin 1910, le bureau des domaines de Toulouse remettra à Jean-Casimir Lombès, maire de l'Union qui a succédé à Joseph Paget en 1908, l'ensemble des titres de rentes et le reliquat du compte du Trésor pour être affectés au bureau de bienfaisance de la commune.

désignation précise des objets mobiliers et leur estimation, qui doit être adressé, dans les plus brefs délais, au préfet de la Haute-Garonne.

Pour la petite histoire, indiquons que la liste envoyée, retrouvée aux Archives départementales, comporte 104 rubriques (une pour chaque objet décrit) et que l'estimation de l'ensemble des biens matériels s'élève à 922,50 F.

Au terme de cette évocation, que faut-il penser des opérations d'inventaire qui se sont déroulées à l'église de l'Union ?

Remarquons que contrairement à ce qui s'est passé en bien des endroits, l'inventaire est intervenu sans incident majeur. Les « comparants » requis étaient tous, sans exception, présents. L'église était ouverte. Les clefs étaient dans toutes les serrures...

Certes, le curé de la paroisse ainsi que le président des marguilliers, mécontents, ont protesté, se sont montrés peu coopératifs, refusant de signer le compte rendu de l'inventaire, mais, tous comptes faits, ils n'ont pas provoqué d'incident grave, digne d'être relaté.

Un siècle plus tard, alors que la France est devenue un pays multiconfessionnel et que le principe de laïcité de l'État est de moins en moins contesté, il nous a semblé qu'il n'était pas inutile d'évoquer cet épisode, aujourd'hui oublié, de l'histoire de la commune de l'Union. Qu'en pensez-vous ?

#### Sources :

- Archives départementales de la Haute-Garonne : 1V37 et 1V52 ; la série V étant en cours de reclassement, ces cotes sont susceptibles d'être modifiées prochainement.
- Journal Officiel (37<sup>e</sup> année n° 336 p. 7205 et suivantes).
- Archives de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de l'Union communiquées par notre ami Roger Magnard que nous remercions bien vivement.

#### **4) Monsieur Roger d'AUBUISSON nous a fait parvenir le texte suivant :**

Comme suite à l'article paru dans la Lettre des Amis n° 210 sous le titre « Acte de naissance de Jeanne Darc », je me permets de vous joindre un acte de naissance relevé dans la Creuse à peu près à la même époque. La différence réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un enfant trouvé mais d'une naissance dont le père est déclaré inconnu. La famille maternelle était bien présente puisque la mère y est mentionnée ainsi que l'oncle maternel, celui-ci faisant preuve, comme dans les cas cités par votre adhérent, d'une volonté maligne à donner à l'enfant un nom dérisoire : Donquichote, avec ici aussi une faute d'orthographe. Était-ce une volonté de punir l'enfant ? Ce patronyme n'aura pas duré plus de trois générations. En effet, cet enfant arrivé à l'âge adulte, n'eut que des filles, qui, à leur tour, bien que filles-mères, n'eurent que des filles. Voici l'acte de naissance n° 3 à Chéniers :

« L'an mil huit cent trente cinq, à quatre heures du soir en la mairie, le six février, par devant nous Poissonnier Alonzo, maire et officier de l'état civil de la commune audit Chéniers, en la mairie à midi, sont comparus François Barry, charpentier, âgé de vingt neuf ans et Étienne Delonche, marguillier, âgé de quarante huit ans, demeurant séparément au chef-lieu de la commune de Chéniers, l'un oncle, l'autre voisin de l'enfant nouveau-né ci-après nommé, lesquels nous ont présenté un enfant du sexe masculin né hier en ce dit chef-lieu, à vingt heures du soir, de Jeanne Barry, journalière, majeure célibataire âgée de trente six ans, demeurant audit chef-lieu, et d'un père non dénommé, auquel enfant ils ont déclaré vouloir donner les noms et prénoms de DONQUICHOTE Armand, ladite présentation faite en présence des témoins sus-nommés et encore de Paul Destouche, charpentier, âgé de trente ans, et de Jean Courrière, tisserand, âgé de quarante un ans, demeurant aussi au même chef-lieu, lesquels dits témoins ont déclaré ne savoir signer de ce requis, et interpellés, lecture faite, dont acte. »

## 5) Mademoiselle Yolande QUERTENMONT nous a fait parvenir l'anecdote suivante :

En lisant la monographie de Launaguet (ADHG cote microfilm 4 Mi 31), j'ai trouvé un passage concernant la bataille de Toulouse :

« Suivant un récit très accrédité, le seul souvenir historique qui se rattache à ce château<sup>13</sup>, c'est qu'il aurait servi de quartier général à Wellington lors de la bataille de Toulouse en 1814. Cette assertion ne saurait être révoquée en doute, puisque les plus anciens de la commune sont tous unanimes à affirmer l'authenticité de ce fait. »

Cette monographie a été écrite le 22 avril 1885 par l'instituteur de Launaguet, M. Monsérié.

### NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION

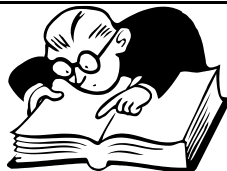
M. Roger d'Aubuisson 91590 d'Huison-Longueville

#### Mairies adhérentes :

Beaupuy  
Castelgaillard  
Brax  
Merville  
Saint-Lys  
Carbonne

Nous sommes à ce jour (10 juin) 244 adhérents.

### PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie de Mme Sophie Malavieille du 17 mai 2005 (ADHG 1G 641 bis ; 1605) :

La maison de feu Jehan Fournier, m(âtr)e pourdrier  
de Thol(ouze), joignant l'esglize des penitens blus

la maison de feu Jehan Fournier, m(âtr)e pourdrier  
de Thol(ouze), joignant l'esglize des penitens blus

led(ict) scindic aye achapté la susd(icte) maison, neaulm(oings)

led(ict) scindic aye achapté la susd(icte) maison, neaulm(oings)

---

<sup>13</sup> De Launaguet (NDLR).

Le petit corps vieux dud(ict) lousis. A cause  
de quoy a p(ro)testé (et) p(ro)teste, [tant] contre lad(icte) vefve que hereti(ers),  
tant desd(icts) dommages (et) deterioara(ti)ons ja advenus

le petit corps vieux dud(ict) lousis. A cause  
de quoy a p(ro)testé (et) p(ro)teste, [tant] contre lad(icte) vefve que hereti(ers),  
tant desd(icts) dommages (et) deterioara(ti)ons ja advenus

quy s'en pourront ensuyvre

quy s'en pourront ensuyvre

temps expiré et q(ue) led(ict) scindic a payé (et) desbourcé  
beaulcoup plus qu'il n'est ten(u) par son contract d'achapt

temps expiré et q(ue) led(ict) scindic a payé (et) desbourcé  
beaulcoup plus qu'il n'est ten(u) par son contract d'achapt

repara(ti)ons. Et led(ict) Chappuis a percisté en son dyre  
(et) requis acte, au nom q(ue) (pro)cede, à moy not(aire), pour

repara(ti)ons. Et led(ict) Chappuis a percisté en son dyre  
(et) requis acte, au nom q(ue) (pro)cede, à moy not(aire), pour

## CHRONIQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Les Archives départementales de la Haute-Garonne sont fermées au public du lundi 4 juillet au vendredi 15 juillet 2005. Du 18 juillet à la fin du mois de septembre, les salles de lecture seront ouvertes du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.  
Le prêt inter-Archives des microfilms de l'état civil est interrompu pendant les mois de juillet et août.
- Notre site Internet est enrichi régulièrement.
  - a) Nous venons ainsi d'ajouter le répertoire de la sous-série 3 M concernant les élections de 1800 à 1940. Vous y trouverez les cotes de documents tels que les listes du suffrage censitaire, les procès-verbaux des assemblées électorales, les sectionnements électoraux ainsi que les procès-verbaux de toutes les élections au suffrage universel, notamment les dossiers communaux pour les élections municipales.
  - b) Dans la Lettre n° 209, nous vous avons proposé de nous aider à identifier des photographies de paysages. Cent nouvelles images numérisées reproduisant des plaques de verre de la collection Labouche viennent d'être mises sur notre site. Merci encore pour votre collaboration.